

Transformation génétique

Déclaration de l'utilisateur

Article 1er : A qui s'applique la Charte

Tout utilisateur, étudiant, enseignant, chercheur ou personnel technique travaillant avec des OGM (Organisme génétiquement modifié) est soumis à la Charte de l'utilisation de la zone de transformation génétique et au respect des pratiques de laboratoire qui y sont imposées par la Commission de Génie Génétique.

Article 2 : Utilisation exclusive

Tout expérimentateur s'engage à utiliser le laboratoire de transformation génétique dans le cadre exclusif des activités scientifiques qui ont été déclarées par son Unité de Recherche et agréées par la Commission de Génie Génétique.

Article 3 : Engagement au respect des pratiques de travail en confinement L1

L'expérimentateur s'engage à :

- * porter une blouse dans l'aire de travail
- * nettoyer et désinfecter chaque jour les surfaces de travail et immédiatement après renversement accidentel d'organismes contenant des molécules d'ADN recombiné
- * inactiver les déchets biologiques OGM solides et liquides
- * utiliser le matériel de pipetage mécanique ; le pipetage à la bouche est interdit
- * minimiser la création d'aérosols lors des manipulations avec les OGM
- * ne pas manger, boire, fumer, se maquiller et conserver des aliments dans l'aire de travail
- * se laver régulièrement les mains après avoir été en contact avec des OGM, et quand on quitte le laboratoire
- * maintenir les locaux propres et en ordre afin de faciliter le respect des bonnes pratiques de travail

Article 4 : Engagement à participer à la mise à jour des listes OGM

L'expérimentateur s'engage à tenir à jour un cahier de manipulation précis permettant de retrouver facilement la nature et l'historique des OGM. Il participera à la mise à jour des listes OGM de son Unité de Recherche en fournissant à son responsable la carte des nouveaux plasmides, la liste des

bactéries contenant de l'ADN recombiné et la nomenclature des plantes transgéniques avec toutes les informations pertinentes requises.

Article 5 : Responsabilité personnelle

Le non-respect des conditions de confinement des OGM et des bonnes pratiques de laboratoire engage la responsabilité personnelle de l'expérimentateur.

Engagement personnel

Je soussigné,

Nom.....Prénom.....

travaillant avec des OGM dans le laboratoire de transformation génétique appartenant à la plateforme technique GeneTrop en qualité de :

() étudiant, () enseignant, () chercheur, () personnel technique, () autres.....

déclare avoir pris connaissance de cette déclaration de l'utilisateur et du règlement général du laboratoire de transformation génétique, les avoir compris et s'engage à respecter les pratiques de travail en confinement L1.

Lu et approuvé Montpellier, le

Signature :

Nom du responsable scientifique :

UR/UMR

..... :